Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 22
Membres présents: 18
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2019-94
Conseil Municipal du 25 septembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - C. BONNEAU –- G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA – P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M.A. CHEVALIER – K. PERROIS – F. SARDIN – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MECHAIN

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Education et notamment son article L.212-8,
VU la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 relative à la participation entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques,
CONSIDÉRANT que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente accueille dans ses écoles publiques, des enfants résidants dans des communes avoisinantes,
CONSIDÉRANT qu'il convient alors de solliciter une participation financière aux communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Charente, dans la limite du coût réel d'un enfant scolarisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide PAR 22 VOIX POUR :

- ✓ De fixer le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Charente comme suit :

Ecole primaire	Ecole maternelle
804,87 €	1 924,95 €

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des communes de résidence concernées, eu égard au nombre d'enfants scolarisés à Châteauneuf-sur-Charente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE